

Compte rendu Conseil Municipal du 12 octobre 2021

Nombre conseillers :

En exercice : 11
Présent : 9
Pouvoir : 0

L'an deux mil vingt et un, le douze octobre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Aline CHARPENTIER, Maire

Date de la convocation : 7 octobre 2021

Étaient présents : CHARPENTIER Aline, DEMARLY Benjamin, PILON Mélodie, VOLLEREAUX Bernard, WARZÉE Bernadette, BREMARD Marie Ange, LAMBLIN Charlotte, PANNECOUCKE Vincent, LEMPEREUR Stéphanie

Absents : LEROY Jean-Charles, BAILLIET Gilbert

Secrétaire de séance : LAMBLIN Charlotte

Le précédent procès-verbal a été lu et approuvé par les Conseillers Municipaux.

Délibération n° 2021-17 :

Désignation d'un agent recenseur pour le recensement 2022 et fixation de sa rémunération

Le conseil municipal prend connaissance que le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022. Madame Le Maire propose que Madame Isabelle Wateau effectue cette mission d'agent recenseur : celle-ci est disponible et intéressée.

La dotation forfaitaire versée à la commune par l'Etat dans le cadre du recensement pour 2022 est de 254 €.

Le Conseil après en avoir délibéré décide :

- De verser la rémunération brute basée sur le montant de la dotation forfaitaire

Pour : 9 Contre : Abstention :

Délibération n° 2021- 18 :

Demande de subvention API au Département de l'Aisne pour l'installation d'un poêle à granulés et d'un portail et clôtures au logement communal

Madame Le Maire, rappelle à l'assemblée la nécessité de changer le portail du logement communal lourd et vétuste dans un but de sécurisation dans son utilisation. Madame Le Maire rappelle que la demande de subvention pour le poêle à granulés faite en 2020 au titre de la DSIL n'a pas été obtenue.

Les travaux sus nommés entrent dans le champs du dispositif API « Réhabilitation des logements communaux et amélioration du patrimoine ». Le devis SARL Cordevant pour le poêle a été mis à jour avec tarif 2022 (4227€ HT) et des devis ont été demandés auprès de différents poseurs de menuiseries (de 3800€ HT à 7300€ HT).

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'un tel investissement peut faire l'objet d'une subvention au titre du dispositif Aisne Partenariat Investissement du Conseil Départemental de l'Aisne à hauteur de 25 % du montant total HT.

Le Conseil après en avoir délibéré décide :

- D'entreprendre les travaux indiqués

Commune de Godelancourt lés Pierrepont

- De solliciter une subvention au titre de Aisne Partenariat Investissement du Conseil Départemental de l'Aisne à hauteur de 25 % du montant HT
- D'autoriser madame le Maire à constituer le dossier de demande de subvention correspondant

Pour : 9 Contre : Abstention :

Délibération n° 2021- 19 :

Fourniture et pose de 8 prises d'illumination par l'USEDA (pour illuminations Noël)

Madame Le Maire indique aux membres du Conseil qu'elle envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA : fourniture et pose de 8 prises d'illuminations sur l'éclairage public. Ce point a déjà été abordé en dernier conseil et reporté : demande du conseil de poser 8 prises et non 5.

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 1 777,88 € HT. En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution de la commune s'élève à 1 066,73 € HT.

Le Conseil après en avoir délibéré décide :

- D'inscrire cette opération sur son budget de l'année en cours ou suivante
- S'engage à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USEDA et des travaux réalisés.
- En cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USEDA.

Pour : 8 Contre : 1 Abstention :

Délibération n° 2021- 20 :

Convention de protection des populations de chats errants (capture et stérilisation) entre la commune et la SPA

Madame Le Maire indique que depuis plusieurs années les habitants font part d'une gêne occasionnée par les chats errants sur la commune. La population des chats ne faisant qu'augmenter.

Aux termes de L'article L 211-27 du code rural et de la pêche maritime, le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L 212-10. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association. La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de la garde (art. L 211- 11) de ces populations sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune et de l'association de protection des animaux lorsque celle-ci a demandé l'opération.

La capture, stérilisation et identification des chats errants sans détenteurs est un levier efficace en vue de contribuer au bien-être animal et de limiter la prolifération féline contrairement à l'éradication.

La SPA de Laon a été contactée : un partenariat faisant l'objet d'une subvention versée par la commune à la SPA à hauteur de 50€/chat capturé est envisageable. La SPA prête une cage. La commune devra se charger de capturer les félins car l'association est en manque de bénévoles (voir pour bénévoles dans la commune). La convention de partenariat avec la SPA est annuelle, un avenant sera fait pour 2022.

Le Conseil après en avoir délibéré décide :

- De l'attribution d'une subvention pour l'année 2021 de 500 euros à la SPA aux fins de procéder à la capture, identification et stérilisation de 10 chats errants sur le territoire de la commune

Commune de Godelancourt lés Pierrepont

- D'autoriser Madame Le Maire à signer la convention avec la SPA
- D'imputer la dépense sur le budget 2021

Pour : 8 Contre : Abstention : 1

Délibération n° 2021- 21 :

Participation fonds de solidarité pour le logement 2021

Madame Le Maire indique que le fonds de solidarité pour le logement permet aux personnes ayant des difficultés particulières en raison, soit de l'inadaptation de leurs ressources, soit de leurs conditions d'existence, d'accéder à un logement décent, de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de service téléphonique. Le financement du FSL est assuré par le département et les autres collectivités territoriales peuvent y contribuer également.

Le Conseil après en avoir délibéré décide :

- D'une participation volontaire de 0.45€ par habitant pour l'exercice 2021

Pour : 8 Contre : Abstention : 1

Objet :

Entretien du village

Madame Le Maire indique que l'employé communal en contrat PEC a démissionné de son poste début août pour reprise d'emploi. L'Association TED a été rappelée 3 jours en septembre pour effectuer les dernières tontes, tailles d'arbres de la place etc...Un nouvel encadrant est en place : professionnel et compétent dans le domaine du paysage. Le travail est bien fait, l'équipe est bien encadrée.

Madame Le Maire propose que la fin de saison espaces verts soit réalisée par l'association TED. Début 2022, avant nouvelle saison, le conseil réfléchira à la reprise d'un contrat PEC.

L'Association TED sera mobilisée pour refaire les joints des murs et piliers du logement communal avant la pose en 2022 du portail (si subvention pour les travaux de pose obtenue).

Objet :

Fêtes de fin d'année : cadeaux des enfants, colis offerts aux personnes âgées de 65 ans et plus, présents pour les vœux 2022, décoration du village

- Cadeaux aux enfants de moins de 11 ans : 23 enfants sont concernés. Un bon d'achat de 20 € par enfant sera offert auprès de Maxi-Toys de Laon. Les cadeaux seront remis lors de l'arbre de Noël du 12 décembre.
- Colis des personnes âgées de 65 ans et plus : 32 personnes sont concernées. Les colis seront achetés à Carrefour Market Marle et distribués le 18 décembre entre 10h et 12h.
- La Jacynthe offerte à chaque foyer début janvier 2021 a fait plaisir aux habitants. Il est proposé cette année de réitérer l'opération : petit paquet de chocolat ? fleurs ? Un maximum de 3€ par foyer sera attribué (60 foyers).
- Les décorations du village seront installées le dernier week end de novembre. 3 illuminations ont été achetées chez Decolum (863€TTC) et seront posées (entrées du village) en même temps que la pose des prises par l'entreprise Leclere. Les illuminations seront livrées fin octobre. Des sapins seront commandés.

Questions diverses

1. **Cérémonie du 11 novembre** : invitation au monument aux morts et verre de l'amitié

2. **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** : ne sera pas mis en place. Les communes ont souhaité garder la compétence (17 communes se sont opposées au PLUi). Tous les problématiques liés à l'urbanisme seront désormais à traiter entre DDT et communes sans aucune intervention de la Champagne Picarde.
3. **Service commun secrétaire de mairie** : 9 communes adhèrent au service commun. Au 1^{er} janvier 2022 Cindy Gérard, recrutée par la Champagne Picarde sur un poste à 35h, débutera à la mairie de Goudelancourt pour 9h semaine.
4. **EDF Renouvelable parc éolien** : Signature de la promesse de constitution de servitudes pour les chemins, Études lancées, Réunion avec propriétaires fonciers d'ici fin d'année
5. **Assainissement salle des fêtes** : l'entreprise Bati Renov a modifié l'installation eaux usées eaux vannes qui étaient mal raccordées (suite à la sollicitation par la commune du cabinet d'étude)
6. **Travaux école** : livraison fenêtres début travaux fin novembre
7. **Réunion syndicat des eaux Ebouleau** : rien à signaler, pas de changement du tarif de l'eau, hauteur de nappe correcte, hausse du taux d'impayés
8. **Réunion syndicat halle des sports Montcornet** : les travaux de toitures ont été achevés le 25 août.
9. **Casse vitrail église** : constat dimanche 10 octobre qu'une grille était décrochée et un vitrail cassé : marque d'un ballon. A chaque conseiller municipal de questionner leurs enfants afin de trouver l'auteur des faits. Un dépôt de plainte va être fait.
10. Stéphanie Lempereur fait remarquer la vitesse excessive d'une voiture sortante ou entrante de la rue de Bucy.

La séance est levée à 21h15.

DEMARLY Benjamin		PILON Mélodie	
BREMARD Marie-Ange		VOLLEREAUX Bernard	
CHARPENTIER Aline		WARZEE Bernadette	
PANNECOUCKE Vincent		LAMBLIN Charlotte	
LEMPEREUR Stéphanie			